



**Conseil Municipal du 29 février 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2024/04**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 16  
votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 février, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence  
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve  
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian  
TETARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ.

Étaient régulièrement représentés :

Chimina Kossiva NEGLOKPE par Philippe AUDEBERT,  
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,  
Philippe BARBIER, par André BOURDON.

Étaient absents :

Laurent FOHRER, Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Nathalie JOLLY a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : ALIGNEMENT 3 RUE DES TOURTERELLES – PARCELLES CADASTREES AC 545-547-549**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Délibération n° 4 du 17 Février 1987 approuvant l'alignement de la rue des Tourterelles,  
Considérant l'alignement de fait de la rue des Tourterelles,  
Considérant la proposition d'acquisition de l'indivision [REDACTED] représentée par  
[REDACTED], domiciliée 3 rue des Tourterelles 95 530 La Frette-sur-  
Seine des parcelles cadastrées AC 545 – 547 – 549, d'une superficie totale de 90 m<sup>2</sup>, pour un  
montant total de 450 €.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire a acquérir pour un montant de 450 € les parcelles AC 545  
– 547 – 549, d'une superficie totale de 90 m<sup>2</sup>, nécessaires à la régularisation de l'alignement  
de fait au droit de la propriété sise 3 rue des Tourterelles.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'établissement de l'acte définitif de cette vente,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
  
Philippe AUDEBERT

  
La Secrétaire de Séance  
  
Nathalie JOLLY

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *4. Mars 2024*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *4. Mars... 2024*